

4^{ème} Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts
Denses et Humides d'Afrique Centrale
Kinshasa, 10 au 13 juin 2002

**DECLARATION
DES ONG ET DES POPULATIONS AUTOCHTONES
ET LOCALES D'AFRIQUE CENTRALE**

- Considérant les enjeux de la conservation et de la gestion durable tant au niveau des pays qu'au niveau international,
- Considérant l'importance des contributions de la société civile bien reconnues par la communauté internationale notamment au Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD), et le NEPAD,
- Considérant les acquis et les résultats obtenus par la CEFDHAC avec la participation remarquable des ONG au cours de ses six années d'existence notamment en terme de mobilisation et renforcement des capacités des parties prenantes, en terme de processus de mise en cohérence des politiques forestières et de l'élaboration et l'adoption d'un Plan d'Action Stratégique Régional (PASR)
- Considérant que la COMIFAC est une institution inter-gouvernementale et que son montage institutionnel actuel n'est pas de nature à garantir une participation effective des populations autochtones et locales, des ONG, du secteur privé, voire des parlementaires,
- Notant que nous avons tous pour objectifs la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale,
- Constatant le manque de concertation réelle entre les parties prenantes, présentes au cours des dites assises de la CEFDHAC
- Constatant la persistance d'un malaise en dépit des efforts entrepris pour développer des synergies et une complémentarité entre la CEFDHAC et l'OAB d'une part, et entre la CEFDHAC et la COMIFAC d'autre part,

Nous, ONG et représentants des populations autochtones et locales d'Afrique centrale réunis à la 4^{ème} CEFDHAC tenues à Kinshasa en République Démocratique du Congo, du 10 au 13 juin 2002,

DECLARONS

I. Le processus d'institutionnalisation de la CEFDHAC, fortement demandé à Bata, doit être conduit à son terme tel que recommandé à la 3^{ème} CEFDHAC de Bujumbura, et développé au cours de deux années précédentes avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Par conséquent, les assises actuelles de la CEFDHAC doivent examiner et adopter les statuts de la CEFDHAC conformément à l'ordre du jour validé à l'ouverture de la Conférence par tous les participants.

II. La recherche de la complémentarité entre la CEFDHAC et la COMIFAC, et la recherche de synergie entre la CEFDHAC et l'OAB ne doivent en aucun cas déboucher sur la disparition physique et institutionnelle de la CEFDHAC car chaque institution, OAB, COMIFAC et CEFDHAC, a un rôle spécifique à jouer

III. La CEFDHAC rénovée, adoptée et institutionnalisée devrait garder son statut de forum ouvert, de cadre de rencontre et de dialogue et de plate-forme de concertation qui regroupe l'ensemble des parties prenantes en vue d'une gestion participative des ressources naturelles.

IV. Les ONG, les populations autochtones et locales lancent un vibrant appel du haut de cette tribune, aux gouvernements de pays d'Afrique Centrale, afin qu'ils reconnaissent dans leur pays respectif et au niveau de la sous-région à l'instar des autres régions, le rôle prépondérant de la société civile dans la gestion durable des écosystèmes forestiers et les invitent à traduire cette reconnaissance en acte concret conformément aux dispositions pertinentes des déclarations de Brazzaville et de Yaoundé.

V. Les ONG, les populations autochtones et locales invitent la communauté de bailleurs de fonds à soutenir la CEFDHAC institutionnalisée afin de présenter son statut actuel de plate forme de concertation, lieu par excellence d'échange d'informations et d'expériences en vue d'une gestion durable de l'ensemble des ressources biologiques en Afrique Centrale.

Fait à Kinshasa le 13 juin 2002.